

RAPPORT ANNUEL

SIAEP DE LA RÉGION DE BOUSSAC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2022

Sommaire

Caractérisation technique du service public de l'eau potable	3
▪ Organisation administrative du service	3
▪ Estimation de la Population desservie	3
▪ Conditions d'exploitation du service	3
▪ Ressources en eau	4
▪ Longueur du réseau	4
▪ Ouvrages du réseau	4
▪ Volumes mis en distribution et vendus	5
▪ Nombre d'abonnements	6
Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	7
▪ Qualité de l'eau	7
▪ Protection des ressources en eau	7
▪ Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	9
▪ Performance du réseau	9
▪ Renouvellement des réseaux	10
Tarification et budget du service public de l'eau potable	11
▪ Fixation des tarifs en vigueur	11
▪ Prix du service de l'eau potable	11
▪ Le prix de l'eau, tarif hors redevance de pollution domestique, pour toutes les communes du SIAEP	12
▪ Le prix de l'eau, tarif avec la redevance de pollution domestique, pour toutes les communes du SIAEP	12
▪ Recettes d'exploitation	13
▪ Recettes de la collectivité – année 2021	13
▪ Recettes de la collectivité – année 2022	13
▪ État de la dette	14
▪ Amortissements réalisés	14
▪ Dépenses de fonctionnement du service public	14
▪ Dépenses d'investissement du service public	14
Investissements du service public de l'eau potable	15
▪ Travaux engagés au cours de l'exercice 2022	15
▪ programme de travaux adopté par l'assemblée délibérante pour l'année 2023	16
▪ Travaux envisagés pour les années à venir	17

ANNEXE 1 :

Tableau récapitulatif du bilan de qualité des eaux d'alimentation pour l'année 2022 (source des données : ARS Limousin, Délégation Territoriale de la Creuse) ----- 18

ANNEXE 2 :

Rapport annuel mars 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau en 2022 et de l'assainissement – Agence de l'eau Loire-Bretagne ----- 19

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le S.I.A.E.P. DE LA RÉGION DE BOUSSAC regroupe les communes de :

Communes	Nombre d'habitants desservis
BETETE	380
BOUSSAC	1263
BOUSSAC-BOURG	706
BUSSIÈRE-SAINT-GEORGES	255
CLUGNAT	653
LAVAUFRANCHE	240
LEYRAT	144
MALLERET BOUSSAC	185
NOUZERINES	248
SAINT-MARIEN	199
SAINT-PIERRE-LE-BOST	125
SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC	410
SOUMANS	591
TOULX-SAINTE-CROIX	252

Le S.I.A.E.P. alimente également certains villages de communes voisines :

- BORD SAINT GEORGES, Les Chabannes (5)

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 651 habitants.

Variation estivale estimée à environ 1 200 personnes (campings et résidences secondaires)

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie. A cet effet, le S.I.A.E.P. dispose des personnels suivants.

En cas de nécessité, pour des interventions ponctuelles sur des matériels électromécaniques et de télégestion, il est fait appel à une entreprise spécialisée dans le domaine requis.

- Technicien	Romaric LARIGAUDERIE
- Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Patrick CHEZEAU
- Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Joël DUJON
- Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	Jean-François ROUSSON
- Adjoint technique	Frédéric BRIAULT
- Ingénieur	Nicolas BOURGIN
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Solange TOUITOU
- Adjoint administratif (départ 13/10/2022)	Françoise LUBOZ
- Adjoint administratif	Sylvie COULANJON

■ RESSOURCES EN EAU

▪ *Points de prélèvement*

- Barrage des Martinats d'une capacité de 300 000 m³ (5 ha)

- Captages sur les communes de :

- Toulx Sainte Croix
- Saint Silvain Bas Le Roc (abandonné depuis avril 2006)
- Saint Marien
- Boussac Bourg (puits)
- Bétête (3 captages dont un forage exploité)
- Nouzerines (3 captages dont un non exploité)
- Clugnat

■ LONGUEUR DU RESEAU

Linéaire du réseau hors branchements d'environ 550 km.

Matériaux canalisations	Longueur
Acier Ø 60 à Ø 150	120 km
Fonte Ø 40 à Ø 250	200 km
PVC Ø 40 à Ø 160	228 km

■ OUVRAGES DU RESEAU

▪ *Station de traitement des Martinats*

Capacité 100 m³/h, traitement complet.

▪ *Réservoirs*

Localisation	Caractéristiques	Capacité
- Le Combret, Bétête	Semi-enterré	200 m ³
- Boussac	Sur tour	300 m ³
- Maison Rouge, Bussière St Georges	Sur tour	600 m ³
- Les Souhais, Leyrat	Sur tour	50 m ³
- Bussière St Georges	Semi-enterré	200 m ³
- Merveranges, Boussac Bourg	Sur tour	650 m ³
- Poinsouze, Boussac Bourg	Semi-enterré	500 m ³
- La Roche, St Silvain Bas le Roc	Semi-enterré	100 m ³
- Toulx Ste Croix	Sur tour	100 m ³
- Toulx Ste Croix	Semi-enterré	200 m ³
- Les Plenisses, Toulx Ste Croix	Semi-enterré	300 m ³
- La Mazeire (Châtenet) Toulx Ste Croix	Semi-enterré	100 m ³
- Les Bordes, Toulx Ste Croix	Semi-enterré	10 m ³
- Les Maisons, Toulx Ste Croix	Semi-enterré	100 m ³
- Montebbras, Soumans	Semi-enterré	400 x 2 m ³
- Bellefaye, Soumans	Semi-enterré	100 m ³
- La Sciauve, Nouzerines	Semi-enterré	50 m ³
- Le Grand Mery, Nouzerines	Sur tour	200 m ³
- Mazeau, Clugnat	Sur tour	300 m ³
- Ligondeix, Clugnat	Semi-enterré	200 m ³
- Poussangette, Clugnat	Semi-enterré	50 m ³
- Poussange, Clugnat	Semi-enterré	50 m ³
- Grand-Mont, Clugnat	Semi-enterré	50 m ³
- Doméranges, Clugnat	Semi-enterré	50 x 2 m ³
Capacité totale de stockage		5 310 m³

▪ *Stations de refoulement*

- Le Petit Bougnat, St Marien
- Les Méris, Boussac Bourg
- Montebbras, Soumans
- Les Bordes, Toulx Ste Croix
- Station route des Héros, Bétête
- Station de l'Age, Nouzerines
- Station d'Etables, Clugnat

▪ *Stations de surpression*

- La Léchère, Boussac Bourg
- La Mazeire, Toulx Ste Croix
- La Fayette, Toulx Ste Croix
- Le Monturet, Soumans
- Bellefaye, Soumans (mise en service février 2007)
- Montebbras, Soumans (mise en service janvier 2010)
- Dagard, Boussac (défense incendie)
- Les Souhais, Leyrat (mise en service décembre 2012)
- Doméranges, Clugnat
- Ligondeix, Clugnat

▪ *Interconnexion*

Avec le S.I.A.E.P. du BASSIN DE GOUZON, en secours, en limite de la commune de Soumans (pas de possibilité d'importation en provenance du S.I.A.E.P. du BASSIN DE GOUZON).

Avec la commune Saint Dizier les Domaines, en secours, pour la commune de Clugnat.

Avec le S.I.A.E.P du BASSIN DE GOUZON, en secours, pour la commune de Clugnat.

▪ *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2020	2021	2022	Variation*
Eau brute à la station des Martinats	221 469	196 439	259 073	31,88 %
Evaluation eau des captages	265 009	284 332	249 604	-12,21 %
Total général	486 478	480 771	508 677	5,80 %

▪ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2020	2021	2022	Variation*
Volume entrée réservoir	486 478	480 771	508 677	5,80 %
Volume sortie réservoir	442 624	417 063	447 950	7,41 %
Volume exporté	- 246	- 60	- 3659	5998,33 %
Volume importé	+ 5973	+ 3381	+ 8553	152,97 %
Volume mis en distribution	448 351	420 384	452 844	7,72 %
Volume vendu aux abonnés	330 470	314 904	361 109	14,67 %

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2021	2022	Variation* %
Nombre total d'abonnements	4 571	4610	+ 0,85

■ *Détail des abonnés par commune*

Commune	Nombre d'abonnés	Variation* %
- BETETE	320	- 0,31
- BOUSSAC	1 022	+ 1,49
- BOUSSAC BOURG	507	+ 0,20
- BUSSIÈRE SAINT GEORGES	192	+ 0,52
- LAVAUFRACTHE	190	+ 0,53
- LEYRAT	103	- 0,96
- MALLERET BOUSSAC	170	+ 1,19
- SAINT MARIEN	169	+ 1,20
- SAINT PIERRE LE BOST	117	- 0,85
- SAINT SILVAIN BAS LE ROC	293	+ 2,09
- SOUMANS	454	+ 0,67
- TOULX SAINTE CROIX	283	+ 1,43
- BORD SAINT GEORGES	3	0
- CLUGNAT	566	+ 1,07
- NOUZERINES	221	+ 0,45

■ *Variation du nombre d'abonnés du SIAEP*

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
3 797	3 793	4 008	4 047	4 493	4 559	4 534	4 571	4 610

(*) C'est une estimation car pour un certain nombre d'abonnés, il n'y a qu'un compteur qui comptabilise à la fois le volume d'eau domestique et le volume d'eau non domestique (ex : compteurs agricoles, de commerces, ...)

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de la Santé du Limousin (Délégation territoriale de la Creuse).

Le tableau récapitulatif des rapports ARS par point de distribution est joint en annexe n° 1.

Parallèlement, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Captage La Mazeire A et B

	0%	Aucune action
	20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
➔	60%	Arrêté préfectoral
	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captage Le Bérour

➔	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
---	------	--

Captage Le Petit Bougnat

➔	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Captage Les Bordes C

➔	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Captage Les Maisons

➔	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Captage Mathelin D

→	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Captage Mathelin E + F

→	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Puits des Méris

→	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Forage de Fontjouannée

→	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
---	-----	--

Captage de Fontjouannée

→	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
---	-----	--

Captage des Héros

→	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
---	-----	--

Captage de Chez Merlin

→	60 %	Arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Captage de La Sagne

→	60%	Arrêté préfectoral
---	-----	--------------------

Captage de La Vernade

→	60%	Arrêté préfectoral
---	-----	--------------------

Captage de Les Etables

→	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
---	-----	--

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource 2022

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

67,14 %**Valeur en 2021 : 67,14 %**

Cet avancement de la protection des captages est amené à évoluer par la mise en place en 2022-2024 d'un programme d'équipements et de mise à niveau des captages.

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

■ *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau*

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages...- ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

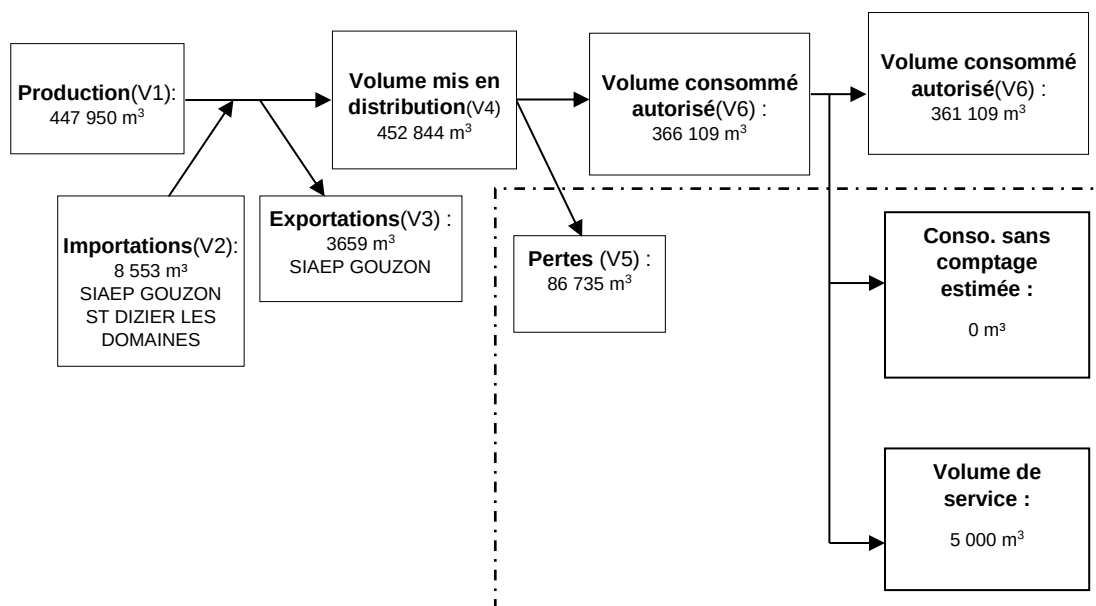
		Nombre de points	Points obtenus
	Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
→	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
→	Mise à jour du plan au moins annuelle (1) ;	10	10
→	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
→	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	10
→	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0
→	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
→	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	100	90

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**

Volumes [m³]	2020	2021	2022	Variation*
Volume entrée réservoir	486 478	480 771	508 677	5,80 %
Volume sortie réservoir	442 624	417 063	447 950	7,41 %
Volume exporté	- 246	- 60	- 3 659	5 998,33 %
Volume importé	+ 5973	+ 3381	+ 8 553	152,97 %
Volume mis en distribution	448 351	420 384	452 844	7,72 %
Volume vendu aux abonnés	330 470	314 904	361 109	14,67 %

▪ **Schéma du circuit de l'eau une fois prélevée**



Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir) sont évalués à 5000 m³.

Les pertes (fuites du réseau, réserve incendie) correspondent à 86 735 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

$$(V3 + V6 / V1 + V2)$$

	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	79,30	79,30	79,70	81,00

(65% de rendement étant le rendement minimum pour être éligible aux aides de l'Agence de l'eau dans une zone rurale)

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
 pertes / longueur du réseau hors branchements/365

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,49	0,46	0,43	0,43

▪ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations Renouvelées au cours de L'exercice [km]	1,5	0,95	1,6	0,225	0,320	1,10	2,70

Travaux de renouvellement de canalisation entre le bourg de Toulx Sainte Croix et les Maisons : 2400 m

Travaux de renouvellement de canalisation : traversée du Bour de Bussière Saint Georges: 300 m

Taux moyen de renouvellement des réseaux = 0,21%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des sept dernières années par la longueur du réseau.

Formule :
$$[(1,5 + 0,95 + 1,60 + 0,225 + 0,320 + 1,1 + 2,7) / 7] / 550 = 0,21\%$$

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Tarification et budget du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs.

Date de la délibération	Objet
13/11/2020	Tarif campagne 2021
22/10/2021	Tarif campagne 2022
21/10/2022	Tarif campagne 2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA (taux réduit 5,5 %).

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables en milieu d'année pour l'année civile en cours.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les mouvements d'abonnés font l'objet d'une facturation intermédiaire.

■ *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique (*) est reversée à l'agence de l'eau.

Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Toutes les communes du SIAEP de la région de Boussac	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23

* Les compteurs à usage uniquement agricoles sont exonérés de la taxe pollution à partir de 2012 (suite à une délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2012).

SIAEP DE LA RÉGION DE BOUSSAC

EAU POTABLE

2022

Tarif domestique du Syndicat

LE PRIX DE L'EAU, TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE, POUR TOUTES LES COMMUNES DU SIAEP

Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire (*)	125,00	125,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Tarif unique	1,85	1,85	0,00 %
Redevances et taxes	TVA	5,50%	5,50%	

(*) Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	347,00	347,00	+ 0,00 %
TVA	19,09	19,09	+ 0,00 %
Total [€ TTC]	366,09	366,09	+ 0,00 %

Pour 2022, prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (en € TTC) : **3,05 €/m³**

Pour 2023, prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (en € TTC) : **3,05 €/m³**

LE PRIX DE L'EAU, TARIF AVEC LA REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE, POUR TOUTES LES COMMUNES DU SIAEP

Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire (*)	125,00	125,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Tarif unique	1,85	1,85	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,23	0,23	0 %
	TVA	5,50 %	5,50%	

(*) Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité (dont redevance prélèvement)	347,00	347,00	0,00%
Redevance de pollution domestique	27,60	27,60	0,00 %
TVA	20,60	20,60	0,00%
Total [€ TTC]	395,20	395,20	0,00 %

Pour 2022, prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (en € TTC) : **3,29 €/ m³**

Pour 2023, prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (en € TTC) : **3,29 €/ m³**

▪ **RECETTES D'EXPLOITATION**

▪ **RECETTES DE LA COLLECTIVITE – ANNEE 2021**

Recettes de vente d'eau (en € TTC)

	Année 2021
Recettes vente d'eau domestique :	
- abonnements	593 432,99
- consommation	597 253,34
Recettes de volume exporté (Syndicat de Gouzon)	0,00
Total recettes de vente d'eau	1 256 551,28
- dont redevance pollution	65 864,95

Autres recettes (en € TTC)

Nouveaux branchements et modifications branchements	17 053,62
Fermeture définitive de branchements	2 138,32
Remplacement de compteurs gelés	94,95
Total des autres recettes	19 286,89

Total général des recettes	1 275 838,17
-----------------------------------	---------------------

▪ **RECETTES DE LA COLLECTIVITE – ANNEE 2022**

Recettes de vente d'eau (en € TTC)

	Année 2022
Recettes vente d'eau domestique :	
- abonnements	524 476,60
- consommation	710 155,50
Recettes de volume exporté (Syndicat de Gouzon)	0,00
Total recettes de vente d'eau	1 306 323,79
- dont redevance pollution	71 691,69

Autres recettes (en € TTC)

Nouveaux branchements et modifications branchements	12 622,35
Fermeture définitive de branchements	1 645,29
Remplacement de compteurs gelés	125,00
Total des autres recettes	14 392,64

Total général des recettes	1 320 716,43
-----------------------------------	---------------------

▪ **ÉTAT DE LA DETTE**

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	878 508,24 €	795 429,33 €	710 692,41 €
Remboursements au cours de l'exercice	108 021,27 €	106 699,34 €	105 630,63 €
dont en intérêts	26 544,63 €	23 620,43 €	20 893,71 €
dont en capital	81 476,64 €	83 078,91 €	84 736,92 €

▪ **AMORTISSEMENTS REALISES**

Montant de la dotation aux amortissements	2019	2020	2021	2022
	322 025,27 €	377 139,32 €	399 174,21 €	386 808,82

▪ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC**

	2021	2022
Achat et fournitures non stockables	287 547,52 €	385 908,55
Services extérieurs	221 402,34 €	168 838,25
Autres charges de gestion	421 119,01 €	414 236,42
TOTAL	930 068,87 €	968 983,22

▪ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE PUBLIC**

	2021	2022
Protection des captages et frais annexes	169 501,56 €	8 312,00
Matériel d'exploitation : travaux	434 918,36 €	671 747,73
TOTAL	604 419,92 €	680 059,73

Investissements du service public de l'eau potable

▪ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

▪ *Ressources*

- Suivi de la mise en place des arrêtés préfectoraux du 19 juillet 2017 (phases 2 et 3 des DUP, préparation du marché public) pour les captages suivants : Petit Bougnat ; Puits des Méris ; Les Maisons ; Mathelin et Goutte-Noire ; Les Bordes ; La Mazeire ;
- Reprise de la mise en place des arrêtés préfectoraux des captages de Nouzerines (Chez Merlin, La Sagne), phase 3 de la DUP du 18 juillet 2014 ;
- Suivi de la mise en place des prescriptions de DUP avec l'ARS pour les captages de Bétête (Fontjouannée et Les Héros) ;
- Finalisation du Bilan Évaluatif du Contrat Territorial Re-Sources 2017-2021 (évaluation technico-économique)
- Préparation du nouveau Contrat Territorial Re-Sources 2023-2028 comportant une période de Bilan Intermédiaire prévue en 2025 en vue d'évaluer et réorienter le programme d'action vers davantage d'efficacité pour protéger les ressources en eau potable. Les financements dédiés à cette démarche reposent sur une adhésion volontaire des acteurs et agriculteurs du territoire à ce dispositif, avec une supervision des services de l'État sous la forme d'une perspective réglementaire en cas d'absence d'amélioration de la qualité des ressources en eau.
- Continuité de la mise en place d'actions agricoles de sensibilisation sur les pratiques favorables à une eau de qualité et d'actions de sensibilisation des jeunes à l'eau potable ;
- Continuité de la surveillance du barrage des Martinats (sécurité hydraulique) par un prestataire extérieur ;
- Suivi qualitatif mensuel depuis l'automne 2017 des ressources du Petit Bougnat, du Puits des Méris et de la retenue des Martinats suite à la présence de métabolites (produits de dégradation de produits phytosanitaires) depuis 2017 dans les eaux brutes avant processus de potabilisation.

▪ *Branchement*

- 55 compteurs abonnés remplacés (suite à l'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service) ;
- 10 fermetures définitives de branchements ;
- 39 ouvertures de branchements ou mutations dont :
 - 12 nouveaux ;
 - 8 remises en service.

▪ *Réseau*

- 38 interventions pour fuites sur canalisations et branchements ;
- 15 remplacements de vannes de sectionnement et de purges ;
- Travaux de remplacement de conduite alimentation Les Maisons (Toulx-Sainte-Croix)
- Travaux d'interconnexion et de sécurisation des communes de Nouzerines et Bétête par le réseau des Martinats. Renouvellement de la canalisation dans la traversée du Bourg de Bussière Saint Georges
- Repérage des bouches à clefs sur l'ensemble du SIAEP pour la mise à jour des plans ;
- Campagne de purges de réseau ;
- 5 créations de purges ;
- Mise en place du remplacement des compteurs pour la radio-relève.

▪ *Ouvrages*

- Entretien de 17 pompes doseuses ;
- Programmation pour de la Chloration ;
- Remise en état des deux pompes station Etable (Clugnat) ;
- Renouvellement d'un ensemble de régulation La Plante (Bussière Saint Georges) ;
- Changement d'une pompe de Merveranges (Station des Martinats) ;
- Entretien pompe de chaux station des Martinats ;
- Contrôle de l'ensemble des régulateurs de pression.

■ **PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE POUR L'ANNEE 2023**

FUSION ENTRE LE SIAEP DE LA REGION DE BOUSSAC ET SIAEP DU BASSIN DE GOUZON AU 1^{ER} JANVIER 2023

■ *Ressources*

- Suivi des prescriptions des arrêtés de mise en place des périmètres de protection des captages de Fontjouannée et des Héros avec l'ARS ;
- Continuité de la surveillance du barrage des Martinats (sécurité hydraulique) par un prestataire extérieur ;
- Mise en place des aménagements prévus par les arrêtés préfectoraux de DUP des captages (de 2017, de 2014) ;
- Avec les partenaires techniques et financiers du Contrat Territorial 2017-2021 et quelques autres acteurs locaux, préparation du nouveau programme d'action 2023-2028 en concertation avec les partenaires financiers du SIAEP Boussac Gouzon (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Nouvelle-Aquitaine)
- Préparer l'installation de filtres à charbon sur les captages du Petit Bournat et du Puits des Méris pour pouvoir utiliser ces captages à 100% et sécuriser davantage l'alimentation en eau potable ;
- Continuité du suivi qualitatif par sous-bassins versant du Bérour ;
- Continuité de la sensibilisation des jeunes à la qualité de l'eau

■ *Réseaux*

- Continuité du programme de création de purges ;
- Programme de révision annuelle de 14 hydrostabs (1/3 du parc) ;
- Programme de contrôle annuel de 29 hydrostabs (2/3 du parc) ;
- Continuité du programme de renouvellement des compteurs de classe C (compteurs abonnés) en application des directives de la loi sur l'eau (environ 250 à 300 compteurs par an) ;
- Réalisation de la phase acquisitions et travaux pour les DUP de captages.
- Réalisation de l'interconnexion entre le SIAEP BOUSSAC-GOUZON et le SIVOM Rive Gauche du Cher

■ *Ouvrages*

- Pc win : alimentation du logiciel en nouvelles données ;
- Renouvellement de 2 compteurs sortie Château d'eau ;
- Installation de variateur de vitesse + changement des deux pompes de Maison Rouge (Station des Martinats) ;
- Installation de variateur de vitesse + changement d'une pompe de Merveranges (Station des Martinats) ;
- Renouvellement des armoires électriques à la Station des Martinats ;
- Réhabilitation du réservoir de Bussière Saint Georges
- Réhabilitation du Château d'eau de Maison Rouge

■ TRAVAUX ENVISAGES POUR LES ANNEES A VENIR

- Favoriser la rencontre des acteurs agricoles et institutionnels avec les collectivités et le grand public pour diffuser les enjeux de protection des ressources en eau, dans le cadre du contrat territorial 2023-2028 ;
- Poursuivre la mise en place des prescriptions des DUP sur les périmètres de protection des captages (aménagements de ruisseaux, clôtures, signalisation, protection, gestion...) ;
- Continuité de la surveillance du barrage des Martinats (sécurité hydraulique) ;
- Etendre la sensibilisation du grand public à la protection de l'eau ;
- Développement de l'animation agricole du contrat territorial, pour davantage mobiliser les acteurs agricoles ;
- Prolongement du suivi de la qualité des ressources en eau pour mieux connaître ce qui peut influencer sur sa qualité et ainsi améliorer sa protection ;
- Terminer la mise en place des arrêtés préfectoraux des captages de Bétête et de Nouzerines initiés par ces communes ;
- Remplacement des compteurs abonnés de classe C suite à l'Arrêté du 6 Mars 2007, relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, l'objectif étant de renouveler la totalité du parc de compteurs en 15 ans ;
- Etude de faisabilité pour permettre le refoulement entre le réservoir des Plénisses et la station des Bordes (Toulx Sainte Croix) ;
- Pose d'appareils de régulation à Bétête (préconisé dans le diagnostic) ;
- Réfection de l'antenne d'alimentation du village de la Clavière (Lavaufranche) ;
- Réfection de l'antenne d'alimentation du village des Méris (Boussac Bourg) ;
- Réfection et renforcement du réseau AEP dans le Vieux Boussac, tranche 2 ;
- Réfection de la maçonnerie d'étanchéité des joints au réservoir (Toulx Sainte Croix) ;
- Interconnexion du réservoir de Toulx Haut et le réservoir des Maisons (Toulx Sainte Croix) ;
- Réfection du réservoir du Mazeau (Clugnat) ;
- Continuité du programme pour la réfection et l'entretien du génie civil des ouvrages ;
- Etude de faisabilité pour le remplacement de la canalisation intérieure de la station des Bordes, et pose d'une vanne de régulation (Toulx Sainte Croix) ;
- Continuité de remplacement des canalisations (en corrélation avec les aménagements des bourgs) ;

Il n'y a pas de branchement en plomb sur les canalisations de la responsabilité du SIAEP de Boussac (canalisations situées avant les compteurs d'eau).

ANNEXE 1 RPQS 2023 : Tableau récapitulatif du bilan de qualité des eaux d'alimentation pour l'année 2022 (source des données : ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation territoriale de la Creuse)

Réseaux de distribution et d'alimentation	QUALITE BACTERIOLOGIQUE				QUALITE CHIMIQUE																				
	Paramètres dont la présence peut porter atteinte à la santé des consommateurs		Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations		Turbidité (norme ≤ 2 NFU)			pH (6,5 ≤ norme ≤ 9,0)			Nitrates (norme ≤ 50 mg/L)				Dureté			Pesticides (norme < 0,1µg/L)				Arsenic (norme < 10µg/L)			
	Nombre de mesures	% de conformité	Nombre de mesures	% de conformité (moyenne)	Nombre de mesures	Valeur maxi atteinte (NFU)	% de conformité (moyenne)	Nombre de mesures	Valeur minimale atteinte	% de conformité (moyenne)	Nombre de mesures	Valeur mini atteinte (mg/L)	Valeur maxi atteinte (mg/L)	% de conformité (moyenne)	Nombre de mesures	Valeur moyenne (°F)	Conclusion	Nombre de prélèvements	Nombre de mesures	Valeur maxi atteinte (µg/L)	Nombre de non-conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de mesures	Valeur maxi atteinte (µg/L)	Nombre de non-conformité
Réseau: BETETE Station de production: Le Combret	5	100%	5	100%	5	0,8	100%	5	6	0%	5	19	19	100%	2	3,1	Eau très peu calcaire	1	173	0,03	0	1	1	0	0
Réseau: TOULX SAINTE CROIX CHAUBIER Réservoirs: La Mazeire - Chatenet - Toulx	3	100%	3	100%	3	0,3	100%	3	6	0%	1	2	2	100%	1	<0,5	Eau très peu calcaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Réseau: TOULX SAINTE CROIX CHANON Réservoir: Les Bordes	5	100%	5	100%	5	0,7	100%	5	5,4	0%	2	11	13	100%	2	1,3	Eau très peu calcaire	1	173	0	0	1	1	0	0
Réseau: SAINT MARIEN SAINT PIERRE LE BOST Réservoir: Maison Rouge	5	100%	5	100%	5	0,3	100%	5	7,7	100%	5	4	17	100%	2	9,4	Eau peu calcaire	12	203	0,11	1	1	1	0	0
Réseau: BOUSSAC SOUMANS LEYRAT Station: Merveranges	12	100%	12	92%	-	-	-	11	6,7	100%	2	11	18	100%	2	8,5	Eau peu calcaire	12	192	0,12	1	1	1	0	0
BUSSIÈRE SAINT GEORGES - LAVAUFANCHE Réservoir: Les Plénisses	9	100%	9	100%	9	0,6	100%	9	5,6	22%	2	8	9	100%	2	1,0	Eau très peu calcaire	1	173	0	0	1	1	0	0
Réseau: LAVAUFANCHE - BORDESSOULE Réservoir: Les Maisons	3	100%	3	100%	3	0,4	100%	3	5,8	0%	1	14	14	100%	1	1,3	Eau très peu calcaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Réseau: NOUZERINES BOURG Réservoir: Le Grand Méry - Nouzerines	5	100%	5	100%	5	0,5	100%	5	6,1	20%	5	17	20	100%	2	3,6	Eau très peu calcaire	1	172	0,077	0	1	1	0	0
Réseau: CLUGNAT BOURG Réservoir: Etables - Clugnat	5	100%	5	100%	5	0,5	100%	5	6,6	100%	2	8	14	100%	2	9,6	Eau peu calcaire	1	173	0,022	0	1	1	6	0
Réseau: CLUGNAT POUSSANGES Station de production: Poussangette - Clugnat	7	100%	7	86%	5	0,3	100%	5	5,9	40%	2	8	8	100%	2	1,5	Eau très peu calcaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Réseaux de distribution et d'alimentation																									
Réseau: BETETE Station: Le Combret	Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L																								
Réseau: TOULX SAINTE CROIX CHAUBIER Réservoirs: La Mazeire - Chatenet - Toulx	Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L																								
Réseau: TOULX SAINTE CROIX CHANON Réservoir: Les Bordes	Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								
Réseau: SAINT MARIEN SAINT PIERRE LE BOST Réservoir: Maison Rouge	Eau de bonne qualité bactériologique. Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration inférieure à la valeur sanitaire (510µg/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé. Qualité chimique satisfaisante, eau peu calcaire. La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								
Réseau: BOUSSAC SOUMANS LEYRAT Station: Merveranges	Eau de bonne qualité bactériologique. Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration supérieure à la limite de qualité de 0,1 pg/L nécessitant la mise en place d'actions correctives pour rétablir la qualité de l'eau. Cependant, cette concentration est inférieure à la valeur sanitaire (510U9/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé. pH correct, eau peu calcaire. La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								
BUSSIÈRE SAINT GEORGES - LAVAUFANCHE Réservoir: Les Plénisses	Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								
Réseau: LAVAUFANCHE - BORDESSOULE Réservoir: Les Maisons	Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								
Réseau: NOUZERINES BOURG Réservoir: Le Grand Méry - Nouzerines	Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								
Réseau: CLUGNAT BOURG Réservoir: Etables - Clugnat	Eau de bonne qualité bactériologique. Qualité chimique conforme, eau peu calcaire. La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								
Réseau: CLUGNAT POUSSANGES Station: Poussangette - Clugnat	Eau de qualité bactériologique satisfaisante nécessitant cependant une surveillance accrue du système de désinfection. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb). La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.																								



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

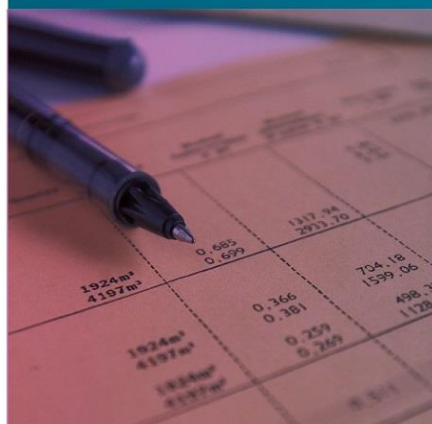
Liberté
Égalité
Fraternité



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

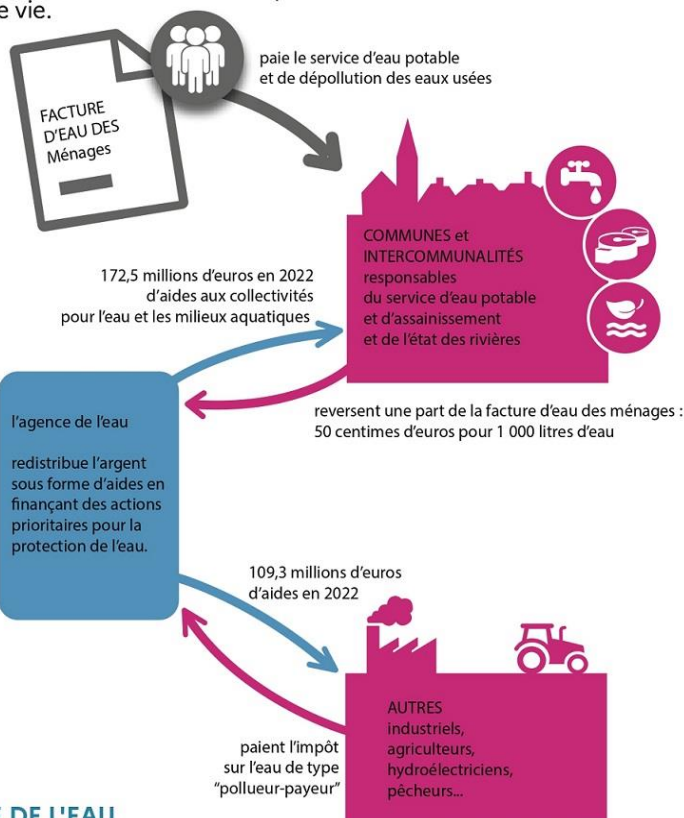
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

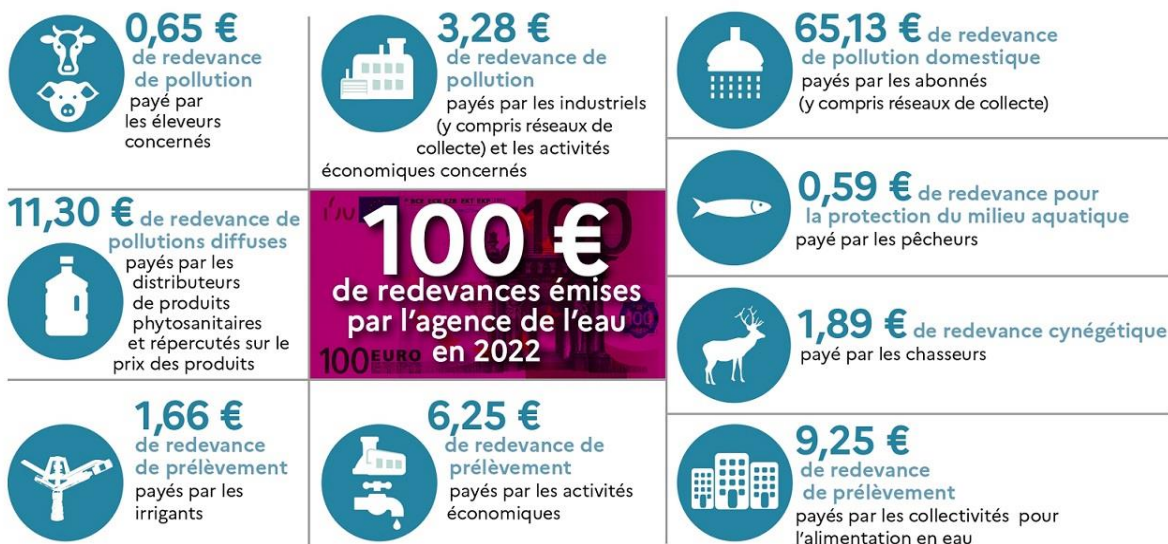
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

